



CAPD 7 novembre 2016: les élu(e)s du SNUipp-Fsu vous rendent compte.

Le SNUipp-FSU 06 c'est 7 élu(e)s sur 10 à la Capd

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU (action APC, Temps de travail, PPCR, Exclus de l'Isae, redéploiement circo, Rased, REP +...) - **Ci - CONTRE**

Réponses IA :

S'il reconnaît leur lourdeur , ces enquêtes sur les dispositifs « PDMQC » et « - 3ans » sont, pour l'IA, nécessaires pour en faire un bilan le plus exhaustif possible afin de mieux pouvoir répondre et argumenter auprès du Ministère.

Pour le **SNUipp FSU**, qui avait de son côté « mener sa propre enquête plus allégée » auprès des écoles et collègues, **c'est avant tout la question du temps disponible pour réfléchir et remplir ces enquêtes qui se pose.** Les équipes ont besoin de temps pour échanger et mettre en place des projets collectifs...et non pour remplir des enquêtes lourdes dont ils n'ont d'ailleurs pas souvent les retours...

A l'ordre du jour de la Capd:

1) Promotions / avancement des instituteurs et PE

Le SNUipp-Fsu a rappelé le travail important de ses élu(e)s, mené en amont de la CAPD. Nous avons remercié les services de l'IA pour la qualité des documents de travail et la disponibilité sur les échanges que nous avons eus.

Nous avons informé tous les collègues à l'issue de la Capd.

RAPPEL / Mails, courriers et plate forme dédiée pour les syndiqué(e)s.

Pour ceux-ci se munir de la carte syndicale où figure au dos le code personnel ACADY.

Allez ensuite sur le lien [ici](#) et vous pouvez consulter votre résultat qui a été mis en ligne dès la fin de la Capd.

Pour les non syndiqués (qui nous l'espérons vont le devenir !) en cliquant sur le même lien vous pouvez obtenir le code qui vous sera envoyé par le SNUipp.

Pour info, il reste 134 collègues instituteurs dans le département dont 110 en activité.

Les barèmes des derniers promu(e)s : Ci - CONTRE



Questions diverses posées par le SNUipp-Fsu.

* Départs en stages MIN.

Suite au groupe de travail qui s'est réuni le 6 octobre dernier, 5 collègues ont été retenus pour bénéficier d'un départ en stage de *Modules d'Initiative Nationale*. Le SNUipp a rappelé que si ce nombre est plus important que l'an dernier (2 départs!) , il est cependant moindre qu'il y a 4 ans (14 départs !). Nous avons aussi redit notre volonté de ne pas uniquement faire partir des collègues sur des priorités préalablement définies par l'IA : pour le SNUipp , il convient de partir des demandes et besoins des collègues formulés par eux mêmes tant la formation continue des collègues spécialisés est « peau de chagrin ». Nous le redirons à l'IEN Ash lors d'une prochaine audience.

* Modalités d'inspection cette année suite aux modalités prévues dans le protocole PPCR.

Pour rappel le SNUipp FSU est intervenu sur de nombreux points pour faire évoluer les propositions du Ministère au sujet de l'évaluation / inspection / avancement. De nouvelles modalités d'inspection doivent se mettre en place à la rentrée 2017 mais pour les échelons 6 et 8, il y a une implication sur la notation 2016-2017 puisque les textes prévoient que les IEN inspectent les personnels éligibles à un avancement accéléré d'échelon au titre de 2017-2018, sous réserve qu'ils n'aient pas eu une inspection récente. Cela concerne concrètement :

- les personnels au 6e échelon qui bénéficient au 1er septembre 2016 d'une ancienneté inférieure ou égale à un an ;
- les personnels au 8e échelon qui bénéficient au 1er septembre 2016 d'une ancienneté comprise entre six et dix-huit mois ;

L'IA nous a répondu ne pas avoir de consigne spécifique du Ministère pour l'instant à ce sujet. A suivre...

* Modalités et calendrier prévus dans le cadre de la mise en place du LSU.

Nous avons rappelé notre demande de moratoire qui a été formulée auprès de la Ministre. Trop d'incertitudes sur la confidentialité, une surcharge de travail pour les enseignants... Nous avons cependant demandé si un calendrier et des modalités étaient prévus au niveau départemental.

L'IA nous a précisé que calendrier et modalités avaient été définies vendredi dernier et que cela allait être désormais « ventilé » dans les circons auprès des écoles.

A notre question posée relative au temps prévu pour s'approprier cet outil : **ce seront 3 heures, prises sur les 6 h dues prévues dans les textes ministériels.**

« Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques. ».

Pas gagné que cela suffise selon les équipes ... ! Autant de temps de travail invisible à « déduire » des APC, si besoin, dans le cadre de la campagne nationale du SNUipp !

Comme l'IA nous l'avait déjà dit lors de l'audience en octobre, la périodicité de remise de ces livrets est laissée à l'appréciation des équipes.

*** Indemnités de formation/stage pour les stagiaires (2016 et 2017).**

Le SNUipp FSU 06 est le seul syndicat à s'être rendu compte que le calcul proposé par l'administration, basé sur le décret de 2006, était erroné.

Depuis l'an dernier nous sommes intervenus, à plusieurs reprises, pour que le calcul soit refait en respectant les textes, nous avons aussi proposé des « courriers types » aux intéressés pour qu'ils saisissent l'IA, mais à ce jour nous n'avons pas de réponse favorable.

L'IA nous a enfin annoncé que le calcul allait être revu pour les T1 ayant opté pour l'indemnité de stage + kilométrique, pas de révision pour les stagiaires ayant choisit l'indemnité forfaitaire de formation (même si le calcul était erroné...). Le SNUipp FSU 06 va poursuivre ses interventions notamment dans le cadre d'un recours éventuel au Tribunal Administratif.

Pour les stagiaires de cette année, l'administration va faire le calcul en prenant en compte l'indemnité de stage et kilométrique (comme demandé par le SNUipp FSU 06 depuis plus d'un an), UNIQUEMENT pour les stagiaires en ayant fait la demande par courrier. Après cette demande, ils pourront faire leur choix en connaissance de cause.

A NOTER : l'IFF (indemnité forfaitaire de formation) sera versée automatiquement à tous les stagiaires concernés à partir du mois de janvier (avec rattrapage depuis septembre soit 500€ brut), puis 100€ brut les mois suivants jusqu'en juin.

L'Indemnité basée sur le décret de 2006 sera versée pour les stagiaires qui, ayant fait le courrier à l'IA et ayant opté pour cette indemnité : elle sera versée par trimestre (en 2 fois cette année à cause du retard des calculs, janvier et juillet si possible) après avoir vérifié auprès de l'ESPE leur présence effective à l'Espe.

Pour les années suivantes, afin de mieux anticiper tout cela, l'administration informera, dès la réunion d'accueil de juillet, les stagiaires sur les démarches à suivre pour permettre le versement de l'indemnité dès le mois d'octobre les indemnités stages. **Le SNUipp FSU restera vigilant** à ce qu'il soit bien précisé qu'une demande de calcul de l'indemnité basée sur le décret de 2006 n'engage en rien le stagiaire, mais lui permet de faire le choix le plus avantageux.

*** Recrutement sur la Liste complémentaire du Crpe**

Nul doute que notre Académie va être sous peu déficitaire, plusieurs congés parentaux notamment déjà sur novembre-décembre et prévus pour la rentrée de janvier. Un recrutement rapide sur la liste complémentaire est nécessaire. Ce que nous avons redemandé à l'IA.

La réponse du Ministère étant favorable à l'ouverture des listes complémentaires grâce aux actions du SNUipp FSU.

L'IA nous a confirmé qu'il va faire une demande auprès de Ministère et du Recteur dans ce sens pour solliciter des recrutements sur la LC en janvier (aux alentours de 13). Le SNUipp interviendra à nouveau lors du CTA (Comité technique académique) en présence



du recteur .A suivre...

Contrairement à ce qui est indiqué dans le compte-rendu de Capd publié par la Cgt-Education, il s'agit bien de recrutements sur la LC du Crpe – avec donc un recrutement, un salaire, des droits en tant que stagiaire de la FP et une formation différée l'an prochain – et non un recrutement de contractuels.

*** Réponses quant aux questions posées lors du dernier Cden du 19 octobre et relatives au bilan REP + :**

Lors de la réunion d'information syndicale, à l'attention des collègues exerçant en Rep +, organisée par le SNUipp avant les vacances, des revendications fortes ont émergé pour dénoncer le manque de confiance aux collègues, l'obsession du contrôle et la nécessité reprendre la main sur un dispositif cadenassé et aux objectifs détournés. Nous avons fait état de tout cela lors du dernier Cden sous la forme de 4 points incontournables portant sur l'organisation et les modalités des 18 demi-journées d'allègement de service dues aux collègues.

Lors de la Capd , l'IA a répondu qu'il souhaitait avant toute réponse mener une enquête (encore une !) auprès des écoles. Nous avons réclamé un débat urgent sur toutes ces questions notamment dans le cadre du prochain Conseil de formation (en janvier ?)

Nous avons cependant demandé une réponse plus urgente quant au droit des BD REP+ à bénéficier de l'allègement comme c'était le cas l'an dernier (droit acquis en CTSD par le SNUipp-FSU). Il n'est pas admissible, pour le SNUipp, de priver ces personnels de leurs droits ! A suivre...

*** Modalités d'intervention des maîtres du Rased (E et G) :**



Le SNUipp FSU avait été saisi par plusieurs collègues suite à une formation organisée par l'IA au cours de laquelle il a été fait état de l'« importance » de privilégier des modalités d'intervention au sein même de la classe. Le SNUipp a rappelé les textes en vigueur et précisé que ce type d'intervention ne devait pas être la règle et que tout cela devait s'organiser en toute confiance avec les personnels et les équipes.

La réunion d'information syndicale spéciale Rased, prévue le 24 novembre, sera l'occasion d'en rediscuter et de prévoir si besoin des actions.

*** Nombre d'exercices sécurité requis.**

Le SNUipp a rappelé qu'un courrier du ministère au SNUipp-FSU a confirmé le nombre d'exercices annuels obligatoires au regard des nouvelles dispositions relatives aux PPMS. Quatre, cinq... parfois six exercices annuels ! Les exigences de certaines circulaires locales avaient de quoi laisser pantois, d'autant qu'elles revêtaient ici ou là un caractère quasi obligatoire.

Le SNUipp a rappelé qu'il s'agit bien de lever toute ambiguïté sur les conditions d'organisation des exercices de sécurité et d'évacuation incendie dans les écoles, au regard des nouvelles dispositions relatives au plan particulier de mise en sûreté (PPMS) et ce dans un contexte difficile pour tous.

Nous avons rappelé la réponse du ministère, très claire.

Seuls trois exercices de sécurité sont obligatoires pour l'année scolaire 2016/2017 :

- un exercice PPMS "attentat-intrusion"

- deux exercices d'évacuation incendie réglementaires

Un ou des exercice(s) complémentaire(s) pouvant être mis en place pour les écoles situées sur une zone à risques (zone inondable, zone sismique...).

L'IA a précisé ne pas être à ce jour destinataire de ce courrier et rappelé qu'il s'agissait de prévoir au mieux les risques possibles même si ces dispositifs sont lourds à organiser.

*** Indemnité de direction/Part variable.**

Le SNUipp a « regretté » que son versement n'ait pas été toujours mis en place. C'est un manque à gagner important pour les collègues à mettre aussi en lien avec le travail très important fourni au quotidien par les collègues, accru par l'organisation d'une rentrée « compliquée ». Il n'est pas normal que la « variabilité » touche au porte-feuille des collègues...

